#### **BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR**

CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE)

Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions Avenue des Arts 10-11, 1210 Bruxelles

tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99 Site internet : http://www.irceline.be



Samedi 11 février 2017, 10h00

#### **BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES**

Dépassement du **seuil d'information** pour les particules fines aujourd'hui également.

# **SITUATION ACTUELLE**

Aujourd'hui, des concentrations élevées de particules fines  $(PM_{10})$  sont mesurées dans l'air ambiant dans les réseaux de mesure des trois Régions.

La concentration moyenne sur 24h mesurée était à 8h00 de 76  $\mu$ g/m³ en Flandre (valeur moyenne), 58  $\mu$ g/m³ à Bruxelles (valeur moyenne) et 58  $\mu$ g/m³ en Wallonie (valeur moyenne sur la Région, et 59  $\mu$ g/m³ au nord du sillon Sambre-et-Meuse).

Les  $PM_{10}$  regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. 50  $\mu g/m^3$  est le seuil à partir duquel la population est informée dans les trois Régions.

Le vent faible n'assure pas une bonne dispersion des polluants atmosphériques. En outre, les masses d'air d'origine nord-est à est nous apportent de l'air pollué en provenance des pays voisins.

#### SITUATION DES PROCHAINS JOURS

Les conditions météorologiques resteront globalement défavorables à la dispersion des polluants aujourd'hui (courants d'air continental, vent faible). Les concentrations de PM10 devraient, en moyenne glissante sur 24h, demeurer au-dessus de 50 µg/m³ dans les trois Régions pendant les prochaines 24 heures.

Demain et lundi, le temps sera plus doux et le vent sera plus intense. Les concentrations de particules fines devraient alors diminuer, mais il est difficile d'évaluer actuellement dans quelle mesure. Plus d'informations seront communiquées dans un prochain bulletin.

En raison de la situation météorologique défavorable pour les prochaines 24h et du risque élevé de dépassement du seuil de  $50 \mu g/m^3$  pendant encore au moins 24h, la phase d'information (active depuis le 9 février) est maintenue.

# RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'information sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

# EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...);
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

# Pour les personnes exposées à un niveau de risque plus élevé :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

# PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS PAR RÉGION et PERSONNES DE CONTACT

### En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Madame Katrien Smet tél.: 053/726.573 GSM: 0473/99.28.70
- <a href="http://www.vmm.be">http://www.vmm.be</a>

#### À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures : http://www.qualitedelair.brussels
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : info@environnement.brussels ou 02/775.75.75
- Cabinet de la Ministre C. Fremault : M. Adel LASSOULI <u>alassouli@gov.brussels</u> 02/508.79.19 0498/91.84.50.

### En Wallonie:

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Madame Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75
- http://www.awac.be/

#### **CELINE**:

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 GSM : 0473/84.35.15 M. Thierri de Vos tél : 02/227.57.04 ou 02/227.57.02 GSM : 0499/54.28.85
- NL: M. Frans Fierens tel.: 02/227.56.71 GSM: 0494/62.91.40
- http://www.irceline.be (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)